



# SYNDICAT GENERAL FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DES HOSPICES CIVILS DE LYON

☎ : 27, rue Victor Hugo 69002 Lyon  
☎ : 04.78.37.19.13 ou 04.78.37.77.27  
Fax : 04.78.37.21.04 - E. mail : [syndicatfohcl69@gmail.com](mailto:syndicatfohcl69@gmail.com)

Section du Groupement hospitalier de Gériatrie  
Eric Labanda 06 88 39 08 03  
Brahim Gacem 06 64 88 66 21  
Blog <http://focharpennes.canalblog.com>

## COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 1<sup>er</sup> JUILLET avec la Direction Générale des HCL concernant le maintien de la NBI pour les agents de K1, K2 et E à HEH, Michel Perret RdC et court séjour gériatrique au CHLS et des SSR de Renée Sabran

15 agents des services se sont rendus en délégation ce mardi 1<sup>er</sup> juillet à la Direction générale des HCL accompagnés de 4 représentants du syndicat Force Ouvrière ; ils ont été reçus par le Secrétaire général et la Directrice de la DPAS.

Les services E2, E3, K1, K2 et Michel Perret du CHLS étaient représentés.

Le syndicat Force Ouvrière a affirmé d'entrée la revendication : **maintien de la NBI à l'ensemble des ASD, IDE et cadres de santé de tous les services de gériatrie des HCL.**

Un agent de E2 E3 s'est étonné de la contradiction de deux courriers émanant de la direction :

- 1 de la DRH de HEH en octobre 2013 indiquant que le principe institutionnel était le versement de la NBI dans tous les services de gériatrie ;
- le second courrier de la Directrice de la DPAS indiquant la suppression au 1<sup>er</sup> juillet 2014 de cette NBI.

La Directrice de la DPAS a répondu que « les HCL entrent dans une phase de dématérialisation totale de la paie ». Ceci a pour conséquence que : « ...les éléments constitutifs des fiches de paie sont directement contrôlés par la Tutelle, la chambre régionale des comptes, etc... ». La dématérialisation va empêcher le paiement des primes indues. « Le trésorier payeur pourrait même demander le remboursement des primes versées antérieurement..... » menace la Direction, ajoutant « ....mais nous ferons le nécessaire pour que cela ne soit pas le cas.... » ! La DG est trop gentille !

Un agent a demandé au Secrétaire général si les HCL avaient eu une injonction de la Chambre régionale des Comptes pour supprimer la NBI, ce à quoi il lui a été répondu que non. Il a aussi demandé si l'on pouvait trouver une solution pour maintenir la rémunération de 10 points de NBI par mois : il lui a également été répondu que non.

Cet agent, qui a muté sur HEH en octobre dernier ainsi que toute l'équipe, n'avait pas été informé de la perte de la NBI du fait du changement d'établissement ; de plus, les conditions de travail entre Antoine Charial et HEH se sont dégradées car ils sont passés de 3 IDE du matin et de 2 du soir à 2 IDE du matin 2 du soir et 1 en journée qui fait les piluliers des 28 patients, travail effectué alors par un préparateur à Antoine Charial.

La Directrice de la DPAS nous a alors dit que : « ...le décret était le décret ... » et que l'on ne pouvait pas passer au travers et que dans le travail de la Chambre régionale des Comptes, 70 % du temps était passé à contrôler les rémunérations et que donc, encore une fois,.... « il n'était pas question d'un maintien de la NBI... ».

Les infirmiers et ASD présents ont tous dit la même chose, à savoir : « ... que les patients étaient toujours âgés, tous en perte d'autonomie et que dans les services, à Michel Perret en particulier, ils restaient plusieurs mois en attente de placement voire plusieurs années, et que cela concernait aujourd'hui 16 patients sur 40....et que par conséquent **les conditions légales de maintien de la NBI fixés par le décret à savoir, IDE, ASD exerçant auprès des personnes âgées....étaient remplis** ».

Ce à quoi la Direction rétorque que le problème c'est le lieu d'affectation des agents à savoir « ...ce sont des unités de court séjour... » ! Alors la délégation a répondu, exemples à l'appui : « .....que déjà aujourd'hui, deux unités faisant le même travail avec les mêmes patients : l'unité qui est au 1<sup>er</sup> étage touche la NBI, celle du RDC ne la touche pas... ! ».

Réponse de la Direction : « ...nous allons réexaminer toutes les situations,...nous interrogerons en ce sens les directions locales...et s'il faut nous la supprimerons partout, le problème est que nous ne voulons pas tout faire en même temps... ».

La délégation répond : « ...Vous cherchez à diviser, à cliver les personnels, ce que nous vous avons demandé c'est le **rétablissement de la NBI pour tous ceux qui travaillent en gériatrie indépendamment du nom donné à leur unité, pas que vous l'enleviez aux autres..** » !

La Direction générale n'a toujours pas voulu reculer, mais « .... Nous reconnaissons que vous faites un travail difficile, mais que le décret ne permet toujours pas le versement de la NBI.... »

L'un d'entre nous a dit à la DG que : « le décret datait de 20 ans et qu'il y a 20 ans il n'y avait pas d'austérité et qu'aujourd'hui il y a l'austérité, que la DG raclait les fonds de tiroir et que la gériatrie qui doit être un pool d'excellence aux HCL redevient à la traîne des services hospitaliers.... ». Un autre a demandé « ....à combien se monte l'économie réalisée sur le dos des personnel... ?..»

Ce à quoi le Secrétaire général des HCL a répondu : « ...non, la preuve, les HCL vont investir 15 millions d'euros dans le bâtiment pour les services de gériatrie.. » ! « ...ce n'est pas forcément une économie, cela va générer des comportements différents qui vont induire des dépenses supplémentaires.... ».

Nous ne nous leurrions pas et avons bien compris que les 15 millions de travaux prévus se feront grâce à la variable d'ajustement des salaires. La DG des HCL sait que vous allez vous en tenir à votre planning et que du coup il faudra prendre des intérimaires et des remplaçants, mais elle fera avec.

Le secrétaire Général s'est alors engagé au nom du DG : « ...à solliciter la DGOS (Direction générale de l'Offre de Soins) pour pouvoir verser la NBI à tous les agents de gériatrie.... ».

Le syndicat Force Ouvrière a **alors demandé, en attendant la réponse de la DGOS, à ce que la direction des HCL s'engage à surseoir à la suppression de cette NBI. Ce que la DG a refusé.**

Nous avons donné maints arguments pour le maintien de la NBI ; tous aussi valables les uns que les autres : « .... Que cette prime permette des chariots de courses alimentaires, que même pour une collègue cela lui finance une séance d'ostéopathie par mois pour soigner son dos mis à mal par le boulot,..... » .Rien n'y fait : la DG ne bouge toujours pas ; elle dit même qu'elle devra sûrement cesser de payer la NBI aux agents travaillant en SSR et court séjour de Charial, Charpenne et Garraud.

C'est pourquoi, il a été décidé par les agents présents de E2, E3, K1, K2 et Michel Perret du CHLS, avec le syndicat FO des HCL, au terme de cette rencontre :

1°) : **de faire le compte-rendu et de le diffuser à tous les collègues concernés** aujourd'hui ainsi qu'à ceux concernés demain, Garraud, charial , etc...

2°) : **de nous réunir en assemblée générale des personnels de tous les services de la Gériatrie, le mardi 8 juillet à 15 h dans les locaux syndicaux de HEH, pour décider l'action permettant de débloquer la situation.**